

**Information : Collecte des papiers -journaux -magazines en point d'apport volontaire et harmonisation du mode de financement du service déchets**

Chère Madame, Cher Monsieur,

En 2018, les élus ont fait le choix, afin d'améliorer le confort des administrés, de collecter, à domicile, les recyclables : emballages ménagers et papiers cartons.

Après trois années de mise en place, le constat du tri montre de trop nombreuses erreurs impliquant des conséquences financières lourdes pour la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville. En effet, les contrôles font apparaître un manquement dans le tri des recyclables puisque nous retrouvons des objets dans les sacs jaunes tels que : textile, couches-culottes, denrées alimentaires, litière d'animaux, plastiques dur, masques et autres objets non conformes.

Sur les deux premières années (2018, 2019), les pertes financières liées à ce nouveau type de ramassage se montent à 676 000€. Cela correspond au coût de prestation de collecte associé au coût des sacs jaunes, et surtout de la chute des subventions écologiques (Citeo) liées au pourcentage de refus de tri constatés par les différents échantillonnages dans les sacs jaunes. Avec un passage de 16% en 2017 à 35% en 2019 et encore 38% en 2020, la baisse des aides est de l'ordre de 200 000€ par an.

Par conséquent, la situation financière de la Communauté de Communes est devenue inquiétante nécessitant des actions de maîtrise des coûts et d'optimisation des recettes.

- Le retour aux conteneurs bleus, **dès le 1er janvier 2021**, des papiers-journaux-magazines-cartonnettes va permettre de faire baisser les refus de tri liés à des taux d'humidité et de souillures trop importants.
- Des contrôles inopinés des sacs jaunes et d'ordures ménagères seront réalisés pour lutter contre les erreurs de tri. En cas de sacs mal triés, un autocollant rouge « refus de tri » sera apposé.
- Les professionnels, facturant à leurs clients l'enlèvement des déchets verts, gravas, bois et encombrants devront s'acquitter, **dès le 1er Février 2021**, d'une facturation calculée en fonction du type de déchets et de son volume, afin qu'elles puissent continuer de déposer dans les déchetteries de Yerville et de Doudeville, ainsi que dans les plateformes de déchets verts, dans le cadre de leur activité sur le territoire. Trop d'entreprises extérieures venaient, jusqu'à présent, déposer leurs déchets parce que le service était gratuit contrairement à d'autres territoires.

- Aussi, en 2017, les deux territoires (Doudeville et Yerville) fusionnaient. Les élus alors en place n'avaient pas opté pour l'harmonisation des deux systèmes de financement du service déchets. Après bientôt 4 années de fusion, il était devenu indispensable d'avoir une équité, sur les deux territoires, dans son mode et son taux d'imposition. Pour cela, le choix des élus de la collectivité a été d'harmoniser la Teom pour tous au même taux pour 2021.

La Teom se calcule en multipliant la valeur locative (feuille taxe foncière) au taux fixé par la collectivité (2020 : 15,85%). A ce montant s'ajoute des frais de gestion de 8% appliqués par les services des finances publiques.

Un plafonnement de la Teom, uniquement pour les particuliers, a été fixé à 365 €.

Pour ce faire, le nouveau guide du tri vous apportera davantage de détails sur les bonnes pratiques à respecter, reprenant la destination des déchets selon leur nature.

N'hésitez pas à contacter le service environnement au 02.32.70.43.54 pour plus de renseignement.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Vice-Président,



Daniel BEUZELIN